



COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Rapport concernant la révision du Plan Directeur Communal (PDCoM), du Plan Directeur des Chemins pour Piétons (PDCP) et du Plan Directeur Communal des Energies (PDCoME)

Sur demande de notre Maire, M. Jean-Marc Comte, la commission s'est réunie les 6 janvier et 4 février 2020 pour aborder le projet cité en titre.

M B. Sandoz du SATPE communal nous a présenté le projet.

Afin, d'une part, de se mettre en règle avec les exigences fédérales et cantonales et d'autre part, de soutenir la position de la commune dans le développement des projets d'aménagement actuels et à venir, il est projeté de procéder à la révision des 3 plans directeurs suivants :

- le Plan directeur communal,
- le Plan directeur des chemins pour piétons et les chemins de randonnées pédestres,
- le Plan directeur communal des énergies.

Pour ce faire, la Ville du Grand-Saconnex souhaite engager une démarche ambitieuse de révision de ces instruments de planification. Ainsi, elle prévoit de renverser la démarche « classique » du PDCoM, marquée par l'aménagement des zones et le développement urbain pour lui préférer une orientation de l'étude vers une conception durable du Grand-Saconnex.

Le Conseiller administratif délégué milite pour une vision du développement territorial novatrice impliquant un regard croisé entre l'aménagement du territoire, le paysagisme, la mobilité, l'environnement, l'énergie et le développement durable, qu'il s'agira de lier dans un document de référence.

Cette révision globale vise à limiter l'impact de la commune sur les changements climatiques, à s'adapter à ceux-ci et à répondre aux enjeux écologiques majeurs présents sur son territoire. L'impact de l'aménagement du territoire sur la Santé sera pris en compte ainsi que l'ambition de devenir une « commune à énergie positive ». Enfin un processus de réflexion sera aussi mené sur la conception de nouvelles formes, figures et lieux concrétisant l'idéal de ville durable.

Notre Maire a souligné qu'il s'agit de mettre en route un lourd travail pour atteindre cet objectif ambitieux.

Le Conseil municipal, qui est l'organe qui devra valider ce plan directeur final, sera consulté tout au long du processus de rédaction qui se déroulera probablement jusqu'en 2023.

Aujourd'hui il s'agit, par la résolution qui suivra, de donner le feu vert au Conseil administratif pour que le SATPE puisse mettre en route le processus d'étude.

Notre Conseil municipal aura tout le temps de réfléchir, avec les élus de la prochaine législature, comment et sous quelle forme il souhaite s'impliquer dans ces travaux.

En terme financier cette révision est prévue au plan des investissements.

Après avoir posé toutes les questions nécessaires les commissaires ont voté à l'unanimité la mise en route de ce projet et recommandent au Conseil municipal d'accepter la délibération qui suivra.

Ce rapport est accepté à l'unanimité.

Grand-Saconnex, le 4 février 2020

Francine MAMIN TISSOT

Rapporteur